

43^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
13 au 17 octobre 2025



RAPPORTS DE LA COMMISSION DE LA SECURITE ET DES RISQUES SANITAIRES

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : Catya MARTIN

Vice-président : Pierre LEDUCQ

Avraham BENHAÏM
Geneviève BERAUD-SUBERVILLE
Nadia CHAAYA
Thierry CONSIGNY
Baudouin DE MARCELLUS
Luc DORSO
Aloïs GALLET
Géraldine GUILLEMOT-PEACOCK
Sandrine HULOT
Cécile LAVERGNE
Gérard SENAC
Rémi VAZEILLE

La Commission de la Sécurité et des Risques sanitaires a consacré ses travaux à des enjeux majeurs de sécurité, santé et protection des droits, avec trois priorités :

Ce rapport synthétise les travaux de la Commission de la Sécurité et des Risques Sanitaire

À travers des auditions, débats et résolutions, il dresse un état des lieux des défis majeurs auxquels sont confrontés les Français résidant hors de France : protection des océans, gestion des crises sécuritaires, et lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes.

Trois enjeux clés ont structuré les échanges :

1. **L'urgence océanique** : la commission a été alerté sur les menaces pesant sur les écosystèmes marins, appelant à une réduction drastique de la surpêche et à la création d'aires marines protégées.
2. **La sécurité des Français à l'étranger** : les retours d'expérience des élus de pays en risque ont révélé la nécessité de renforcer la coordination entre consulats et élus locaux.
3. **La protection des mineurs et des victimes de violences** : Les auditions d'experts ont mis en lumière des outils innovants de prévention, tout en pointant le besoin d'harmoniser les protocoles de signalement et d'accompagnement.

Résolutions et perspectives

Les résolutions et recommandations que nous vous proposeront visent à :

- **Améliorer la réactivité** des postes diplomatiques en cas de crise.
- **Développer des dispositifs de prévention** dans les écoles et les communautés expatriées.
- **Renforcer l'accès aux droits** pour les victimes de violences à l'étranger.

Ce rapport est un appel à l'action pour une **protection plus efficace et inclusive** des Français de l'étranger, dans un monde marqué par l'instabilité et les défis environnementaux.

Pour conclure, ces travaux montrent l'importance d'une action publique cohérente, alliant diplomatie, législation et terrain. Nous comptons sur votre soutien pour :

- Aligner la France sur ses engagements internationaux en matière de protection des océans et des droits des victimes.
- Renforcer les moyens des dispositifs de sécurité et de prévention à l'étranger.
- Protéger les plus vulnérables, et en particulier les enfants, où qu'ils se trouvent.

Nos auditions :

Point sur la situation des océans et risques climatiques suite sommet de Nice

Audition de : **Mathilde Ollivier**, sénatrice - **Maxime de Lisle**, Co-fondateur & co-directeur général Seastemik

Indemnisation des victimes d'infraction à l'étranger

Audition de : **Alexandra LOUIS**, Déléguée interministérielle à l'aide au victime (DIAV) - **Pascal LE LUONG**, Président de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) de Paris, Madame Juliette LANCON, magistrate – conseillère affaires européennes et internationales

Situations de crise : échanges et retour d'expérience des CFDE

Audition de : **Daphna POZNANSKI**, CAFE (Israël/Territoires Palestiniens) - **Franck FERRARI**, CFdE (Russie) - **David FRANCK**, CFdE (Ukraine) - **Florian BOHEME**, CAFE (Cambodge/Thaïlande) – **Jean-Hervé FRASLIN** (Madagascar)

Violences sexuelles / Violences intrafamiliale - Lutte contre violences faites aux enfants

Audition de : **Laurent BOYET**, Président et Fondateur de l'Association « Les Papillons »
Isabelle FILLIOZAT, Psychothérapeute spécialisée en parentalité, autrice

Situation de crise dans le monde - Échange avec le centre de crise sur l'état de la situation dans le monde

Audition de : **Philippe LALLIOT**, directeur du centre de crise et de soutien

La prévention et la prise en charge du harcèlement scolaire et des violences sexuelles envers les élèves dans les établissements du réseau

Audition de : **Rodolphe ECHARD**, IA-IPR Établissements et vie scolaire, référent DEOF laïcité et climat scolaire - **Loïc BOURDIN**, Conseiller technique établissements et vie scolaire

La Commission a également participé à des travaux transversaux avec d'autres commissions.

Participation à la restitution des travaux de « The Sorority / Save You » avec la Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Auditions communes avec la Commission des Affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation, sur les violences faites aux enfants

Participation à la table ronde sur l'Intelligence Artificielle (IA) avec la commission du développement durable et du commerce extérieur.

Point sur la situation des océans et les risques à la suite du sommet de Nice

Rapporteur : Aloïs GALLET



INTERVENANTS

Mathilde OLLIVIER (Sénatrice)

Maxime de LISLE (Fondateur SeaStemik)

Le lundi 13 octobre, notre commission a conduit une double audition consacrée à la protection des océans. Nous avons reçu Maxime de Lisle, cofondateur et codirecteur général de l'organisation SeaStemik, ainsi que Mathilde Ollivier, sénatrice des Français de l'étranger pour la proposition de loi visant à mieux protéger les écosystèmes marins, déposée au Sénat le 27 mars 2025.

Le présent rapport rend compte de cette audition, organisée en deux volets : **(I) l'intervention de Maxime de Lisle sur SeaStemik et la situation océanique ; (II) l'audition de la sénatrice Mathilde Ollivier sur les initiatives législatives et diplomatiques françaises.**



ASSEMBLÉE
DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER

SEASTEMIK

Repeupler l'Océan, nourrir le futur.

Audition - 13 octobre 2025

Maxime de Lisle

Co-fondateur et co-DG de Seastemik, auteur

« Si les océans meurent, nous mourrons tous. L'humanité ne peut survivre sur cette planète avec un océan mort. » C'est par ces mots forts que Maxime de Lisle a ouvert son intervention. L'organisation SeaStemik, qu'il a fondée, s'est donnée pour mission de repeupler l'océan en encourageant la sortie des élevages intensifs de poissons et la promotion d'une alimentation végétale et océanique soutenable.

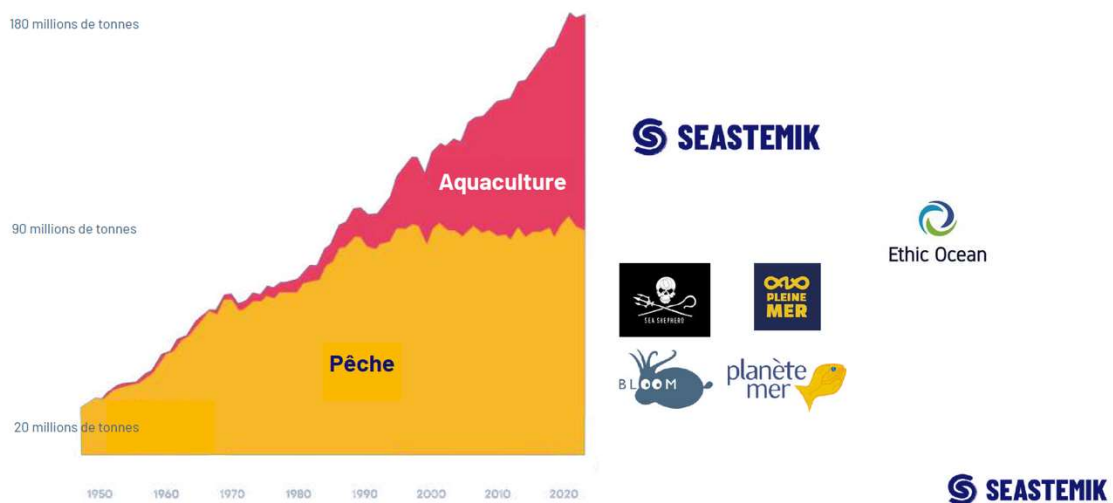
L'intervenant a présenté les travaux de son organisation sur l'impact de la production et de la consommation de produits de la mer, tant sur la santé humaine que sur celle des écosystèmes et sur la pérennité des océans. Il a souligné l'urgence de la situation : pollution, surpêche, surconsommation et ambitions de croissance du secteur de l'aquaculture – notamment celle du saumon – figurent parmi les principales menaces.

Selon SeaStemik, l'urgence océanique impose de repeupler les océans et de « dépoissonner » notre alimentation. En France, atteindre un niveau soutenable impliquerait de diviser par trois la consommation individuelle de poisson, passant d'environ 34 à 10 poissons par an.

Maxime de Lisle a particulièrement détaillé la pratique de l'aquaculture qu'il qualifie « d'angle mort » de la protection des océans. L'aquaculture consiste à élever des poissons dans des fermes dédiées, en mer ou à terre. Cette forme d'élevage intensif, notamment celle du saumon – poisson préféré des Français – représente une source majeure de destruction des écosystèmes.

L'aquaculture fournit aujourd'hui la moitié du tonnage annuel total de poissons, tout en reposant sur la pêche de poissons sauvages destinés à nourrir des poissons carnivores d'élevage. Il y a un important sujet de soutenabilité avec l'aquaculture dont les ambitions de croissance économique forment aujourd'hui un risque de prédation supplémentaire sur la ressource halieutique des mers et des océans. Les pays qui ont le plus recours à l'aquaculture sont notamment la Norvège, le Chili, l'Égypte, la Chine, l'Indonésie, l'Inde, la Corée du Sud et le Japon.

Aquaculture, angle mort de l'Océan



A titre d'exemple, SeaStemik présente le cas particulier du saumon : un poisson carnivore qui s'avère être le poisson préféré des consommateurs français et dont la population sauvage est en cours de disparition. A l'heure actuelle, 90% du saumon consommé en France est importé. Pour mettre en évidence le caractère non soutenable du saumon d'élevage, SeaStemik fournit les ordres de grandeur suivants : pour alimenter en saumon pendant un an une population de 270,000 personnes, le coût écologique lié à l'élevage pour 260,000 saumons implique de pêcher 140 millions de poissons sauvages.

Il a critiqué les « fermes-usines » aquacoles à terre, qualifiées de fausses solutions dont la technologie n'est pas maîtrisée. Ces installations entraînent une utilisation absurde des ressources halieutiques et des impacts environnementaux et climatiques considérables. Au nom du principe de précaution, SeaStemik soutient la proposition de loi demandant un moratoire sur les projets de fermes aquacoles de saumon à circuit fermé.

Proposition de loi : moratoire

PROPOSITION DE LOI

visant à instaurer un moratoire sur les projets de fermes aquacoles de saumons à circuit fermé,

(Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Article unique

- ① I. – Il est instauré un moratoire sur la délivrance des autorisations environnementales prévues aux articles L. 181-1 à L. 181-4 du code de l'environnement pour les élevages de saumons dont la totalité du grossissement est prévue dans des installations aquacoles à circuit fermé.
- ② II. – Le moratoire prévu au I du présent article est instauré pour une durée de dix ans à compter de la publication de la présente loi.

présentée par

Mme Anne STAMBACH-TERRENOIR, M. Damien GIRARD, Mme Eléonore CAROIT, M. Corentin LE FUR, M. Stéphane BUCHOU, M. Paul MOLAC, Mme Sandrine LE FEUR, M. Olivier FALORI, M. Hubert OTT, M. Fabrice BARUSSEAU, M. Jimmy PAHUN, Mme Corinne VIGNON, Mme Marielle LEPYRAUD, M. Feto DUFALU, M. Loïc PRUD'HOMME, M. Benoît BITEAU, M. Nickaël BOULOUX, M. Stéphane HABLOT, Mme Karine LEBON, M. Richard RAMOS, M. Thomas GASSILLOU, M. Benjamin LUCAS-LUNDY, Mme Marie POCHON, Mme Marie-Charlotte GARIN, Mme Sophie TAILLÉ-POLLAN, Mme Julie LAERNOES, Mme Cyrielle CHATELAIN, M. Nicolas BONNET, M. Boris TAVERNIER, M. Laurent MAZAUROY, M. Gérard LEBEL, Mme Nadège ABOMANGOLI, M. Laurent ALEXANDRE, M. Gabriel AMARD, Mme Ségolène AMIOT, Mme Farida AMRANI, M. Rodrigo ARENAS, M. Raphaël ARNAULT, Mme Anais BELOUASSA-CHERIFI, M. Ugo BERNALICIS, M. Christophe BEX, M. Carlos Martens BILONGO, M. Manuel BOMPARD, M. Idris BOUMERTIT, M. Louis BOVARD, M. Pierre-Yves CAIDALEN, M. Aymeric CARON, M. Sylvain CARRIÈRE, Mme Gabrielle CATHALA, M. Bréanger CERNON, Mme Sophie CHIKROU, M. Hadrien CLOUET, M. Eric COQUEREL, M. Jean-François COULOMME, M. Sébastien DELOGU, M. Aly DIOUARA, Mme Alma DUFOUR, Mme Karen EKODI, Mme Mathilde FELD, M. Emmanuel FERNANDES, Mme Sylvie FERRER, M. Perceval GAILLARD, Mme Cécile GUILLET, M. David GURAUD, Mme Zahia HAMDANE, Mme Mathilde HIGNET, M. Andy KERBRAT, M. Bastien LACHAUD, M. Abdelkader LAHMAR, M. Maxime LAISNEY, M. Arnaud LE GALL, M. Antoine LEAUMENT, Mme Elise LEBOUCHER, M. Aurélien LE COQ, M. Jérôme LEGAIRE, Mme Sarah LEGRAND, Mme Claire LEBLANC, Mme Elise MARTIN, M. Damien MAUDET, Mme Marianne MAXIMI, Mme Marie MESMEUR, Mme Manon MEUNIER, M. Jean-Philippe NILOR, Mme Sandrine NOSBÉ, Mme Danièle OBONO, Mme Nathalie OZIOU, Mme Mathilde PANOY, M. René PILATO, M. François PIQUEMAL, M. Thomas PORTES, M. Jean-Hugues RATENON, M. Arnaud SAINT-MARTIN, M. Aurélien SAINTOUL, Mme Emília SOUDAIS, M. Aurélien TACHÉ, Mme Andrée TAURINIA, M. Mathias TAVEL, Mme Aurélie TROUVÉ, M. Paul VANNIER, Mme Dominique VOYNET, M. Jérôme JORDANOFF, Mme Catherine HERVIEU, Mme Danielle SIMONNET,

députés et députées.

L'intervenant a insisté sur la nécessité de transformer notre alimentation et notre production selon trois axes : informer et alerter les publics, engager les entreprises (notamment la restauration collective et la grande distribution), et encadrer par la législation une transition vers une alimentation plus végétale. Il rappelle que l'enjeu océanique touche à la fois à la sécurité, à la santé, à la stabilité climatique et à la sécurité alimentaire mondiale.

Au fil des échanges, plusieurs thèmes ont été abordés : la nécessité d'une approche systémique des enjeux écologiques ; la réduction de la consommation de protéines animales et les alternatives existantes ; l'importance d'une coopération internationale et européenne face à des défis transfrontaliers ; et la place de l'éducation, notamment auprès du public, des enfants mais aussi des élus, comme levier d'action à long terme. Au titre de la sensibilisation des personnes, l'intervenant a souligné que c'est l'impact sur la santé humaine qui est souvent le levier le plus efficace pour sensibiliser les individus aux enjeux d'alimentation durable. Côté entreprises, l'intervenant précise que les entreprises sont sensibles à l'évolution du marché. Les jeunes consommateurs mangent moins de protéines animales que les générations précédentes.

Enfin, l'intervenant a présenté une bande dessinée dont il est l'auteur. « On a mangé la mer ». L'ouvrage a été salué par des membres de notre commission comme un outil pédagogique puissant : scientifique et politique, l'ouvrage intéresse autant les consommateurs, que les industriels ou les entrepreneurs.

Les participants ont également discuté de la résilience des océans : lorsque des mesures de protection strictes sont adoptées et respectées, notamment par des aires marines protégées, la biodiversité se régénère rapidement.

II. Mathilde Ollivier – Sénatrice des Français de l'étranger



Nice

9-13 juin

Troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan

Chaque matin se tiendront les séances plénières durant lesquelles les Etats membres des Nations unies réaliseront des déclarations concernant leur engagement pour l'Océan. Chaque après-midi se tiendront 2 séquences de dialogues regroupant les Etats membres, les organisations onusiennes ainsi que des représentants de la société civile (ONGs, scientifiques, entreprises).

Ces dialogues, les « Ocean Action Panels » permettront l'engagement des différents acteurs, la création de coalitions et de projets en faveur de l'Océan. Ils permettront d'ancrer la Conférence dans l'action en proposant des solutions concrètes avec l'ensemble de ses participants.

La sénatrice Mathilde Ollivier a débuté son intervention en rappelant les différents vecteurs de perte de biodiversité applicables aux océans : notamment la surpêche, la dégradation des fonds marins, les pollutions et les changements climatiques. Elle a ensuite fait un point sur la place centrale de la France dans l'économie de l'océan et la diplomatie océanique. Avec la deuxième zone économique exclusive du monde (10 193 037 km²), la France a une responsabilité majeure dans la protection des océans à l'échelle internationale.

La Sénatrice est ensuite revenue sur le Sommet de l'ONU sur les océans (UNOC-3), organisé à Nice du 9 au 13 juin 2025, ainsi que sur le traité international sur la haute mer dit BBNJ – *Biodiversity Beyond National Jurisdiction*. Ce traité est désormais ratifié par 60 pays. Il prévoit la création d'aires marines en zones protégées couvrant 30 % des eaux internationales.

La sénatrice Ollivier a également souligné le travail de Mme la Ministre déléguée Eléonore Caroit réalisée en amont de la conférence UNOC-3 lorsqu'elle était alors députée, pour constituer un réseau de parlementaire prêt à soutenir la protection des océans.

La sénatrice a ensuite présenté sa proposition de loi sur les **aires marines protégées** (AMP) déposée au Sénat. Actuellement, seules 1,6 % des eaux françaises – et 0,1% en métropole – bénéficient d'une protection effective, loin de l'objectif international de 30 %. Le texte visait à aligner la définition des AMP sur les critères de l'UICN, en fixant un objectif de 10 % d'AMP en zone de protection stricte – « *no-take zones* ».

N° 492
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 27 mars 2025

PROPOSITION DE LOI

visant à mieux protéger les écosystèmes marins,

PRÉSENTÉE

Par Mme Mathilde OLLIVIER, MM. Guy BENARROCHE, Grégory BLANC, Ronan DANTEC, Thomas DOSSUS, Jacques FERNIQUE, Guillaume GONTARD, Mme Antoinette GUHL, M. Yannick JADOT, Mme Monique de MARCO, M. Akli MELLOULI, Mme Raymonde PONCET MONGE, M. Daniel SALMON, Mmes Ghislaine SENÉE, Anne SOUYRIS et Mélanie VOGEL,

Sénatrices et Sénateurs

Au cœur de la proposition de loi réside l'idée de concilier à la fois la protection des écosystèmes et la justice sociale, notamment pour les pêcheurs artisans, premiers acteurs dépendants d'une ressource durable. Les zones de protection fonctionnent. Lorsqu'elles sont mises en place et respectée, les populations de poissons dans les AMP se reconstituent rapidement. De plus, à leurs abords, la pêche artisanale douce est d'autant plus facilitée grâce à l'effet de débordement (*spillover effect*).

Un autre aspect de la proposition de loi visait l'interdiction des grands navires de pêche de plus de 25 mètres dans la zone côtière des 12 milles marins. Ces navires sont conçus pour la pêche en haute mer et la flotte française concernée est très limitée. Dans la Manche, la sénatrice indique que ce sont principalement des navires néerlandais qui exploitent la ressource en zone côtière. Cette mesure d'interdiction visait à réserver les zones côtières aux pêcheurs-artisans et à limiter les pratiques industrielles destructrices.

Enfin, la proposition comportait un volet sur le chalutage de fond, une pratique dévastatrice pour les fonds marins. Il convient de rappeler que les fonds marins sont des piliers de la biodiversité marine tant en termes d'habitats, que de zone de reproduction et de nourriture. Actuellement, 85 % des fonds marins sont considérés comme très détériorés. Il s'agissait d'encourager des méthodes de pêche plus durables, génératrices d'emplois et de produits de meilleure qualité.

Malgré ces objectifs, malgré le contexte de l'UNOC-3 et malgré le *timing* favorable pour une telle proposition de loi, le texte a été rejeté au Sénat, y compris ses articles sur les AMP et la pêche industrielle. La droite sénatoriale ainsi que le gouvernement ont été à l'origine de ce rejet intervenu dans un hémicycle clairsemé. Ce rejet du texte illustre la forte influence du secteur industriel dans la gouvernance de la pêche. Héritée d'une logique économique ancienne, la sénatrice a regretté que cette orientation qui consiste à privilégier la pêche industrielle persiste, alors qu'aujourd'hui ce type de pêche aggrave la détérioration des océans, et n'est viable qu'à travers des subventions massives.

La Sénatrice Ollivier a souligné la nécessité d'aligner les ambitions nationales sur les engagements internationaux déjà pris par la France à travers son action diplomatique. Actuellement, le courage et les objectifs en matière de protection des océans au niveau national est en deçà des objectifs français sur le plan international. Pourtant, un alignement renforcerait à la fois la crédibilité diplomatique française et la pérennité du secteur économique.

Nos échanges ont également abordé la question de la traçabilité et de la transparence pour le consommateur : il demeure difficile d'identifier l'origine ou la méthode de pêche d'un poisson, contrairement à d'autres produits alimentaires.

Les enjeux de subventions, de quotas et de renouvellement générationnel dans la pêche ont été abordés. La sénatrice a rappelé que la profession vieillit et qu'un rééquilibrage des aides en faveur des jeunes pêcheurs artisans serait bénéfique.

Enfin, la baisse de la consommation de poisson, particulièrement chez les jeunes générations, et l'impact du changement climatique sur la ressource halieutique française – estimé entre -10% et -15% – ont été évoqués.

Il apparaît à notre commission que la bonne information des élus des français de l'étranger en matière de protection des océans combinée à leur capacité à échanger avec les sénateurs des différentes sensibilités politiques, pourrait avoir des conséquences positives pour ce dossier aux enjeux écologiques, économiques, diplomatiques et sécuritaires.

La commission s'est accordée sur la nécessité de poursuivre la mobilisation. Des discussions internes seront organisées pour soutenir les objectifs de la sénatrice en matière de protection marine et envisager de nouvelles auditions ou événements de sensibilisation, tels que la Fresque Océane.



L'indemnisation des victimes d'infraction à l'étranger

Rapporteur : Thierry Consigny



Intervenants :

- **M. Pascal LE LUONG, Président de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) de Paris**
- **Mme Alexandra LOUIS, Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV)**
- **Mme Juliette LANCON, Magistrat conseillère affaires européennes et internationales (DIAV)**
- **Mme Maud CHOPLIN, Juriste (DIAV)**

Présentation générale de la CIVI de Paris

La Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) de Paris est un organisme judiciaire chargé d'indemniser les victimes d'infractions pénales lorsqu'elles ne peuvent être indemnisées par l'auteur des faits, notamment s'il est insolvable ou inconnu. Elle intervient pour les victimes de violences graves (agressions, viols, actes terroristes, etc.) ou leurs ayants droit, ainsi que dans certains cas de vols avec violences ou escroqueries. La CIVI examine les demandes et évalue le préjudice corporel, moral et matériel subi. Elle peut accorder une indemnisation partielle ou totale, financée par le Fonds de garantie des victimes (FGTI). La demande doit être déposée dans un délai de 3 ans à compter de l'infraction ou de la décision pénale définitive. La CIVI joue donc un rôle essentiel dans la reconnaissance des droits des victimes, leur réparation financière et leur accompagnement vers la reconstruction, en complément du processus judiciaire.

M. Pascal LE LUONG

M. Pascal LE LUONG est magistrat et Président de la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) de Paris. Il est diplômé de l'École nationale de la magistrature (ENM) et titulaire d'un Master en droit. Il a exercé plusieurs fonctions judiciaires, notamment dans des juridictions civiles et pénales, avant d'être nommé à la tête de la CIVI de Paris. Dans ce rôle, il supervise l'instruction et l'évaluation des demandes d'indemnisation présentées par les victimes d'infractions pénales. Il est également chargé de garantir l'application des règles légales en matière de réparation des préjudices corporels, matériels et moraux subis par les victimes.

Présentation de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV)

La Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), rattachée au ministre de la Justice, coordonne la politique publique d'aide aux victimes en France. Créée après les attentats de 2015 pour améliorer la prise en charge des victimes, elle agit en lien étroit avec les ministères, collectivités locales et associations. Son rôle principal est de coordonner l'action des différents ministères en matière de suivi et d'accompagnement des victimes. Elle travaille à simplifier les démarches administratives, à améliorer l'accès aux droits, à renforcer l'accompagnement psychologique et social, et à faciliter l'indemnisation. Elle pilote aussi la concertation nationale pour créer un guichet unique dédié aux victimes. Enfin, elle veille à valoriser la parole des victimes et à harmoniser les dispositifs sur tout le territoire.

Mme Alexandra LOUIS

Mme Alexandra LOUIS a été nommée Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes le 31 octobre 2022. Ancienne avocate au barreau de Marseille jusqu'en 2020, elle a exercé en droit pénal et en droit du travail. Éluée députée de la 3^e circonscription des Bouches-du-Rhône de 2017 à 2022, elle siège à la commission des lois de l'Assemblée nationale. Elle a été rapporteure de la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et de la loi du 21 avril 2021 protégeant les mineurs contre les délits sexuels. En tant que DIAV, Mme Alexandra LOUIS coordonne les actions interministérielles pour l'accompagnement, l'indemnisation et la simplification des parcours des victimes.

Mme Juliette LANÇON

Mme Juliette LANÇON est Magistrate, Conseillère en charge des relations européennes et internationales à la DIAV. Elle a été magistrate conseillère à la Cour d'appel de Versailles, engagée dans la modernisation et la professionnalisation de la magistrature. Elle est intervenue régulièrement en formation, où elle partage son expertise sur le recrutement et la formation des magistrats. Ses domaines d'intervention couvrent également le droit européen, le droit international et la justice administrative.

Restitution du rapport

1. Compétences et missions de la CIVI

- Champ d'action :
 - Traitement des demandes d'indemnisation pour les victimes d'infractions, y compris les Français résidant à l'étranger.
 - Compétence élargie : 19e chambre correctionnelle du tribunal de Paris, avec des affaires renvoyées par les 35 chambres correctionnelles parisiennes.
 - Gestion de contentieux spécifiques (responsabilité médicale privée, cliniques parisiennes).
- Cas emblématiques :
 - Indemnisation des victimes françaises et franco-libanaises de l'explosion du port de Beyrouth.
 - Accident de la circulation au Vietnam.
 - Traitement des victimes d'actes de terrorisme (ex. : attentats du 13 novembre 2015, coûtant 4,5 millions d'euros en indemnisations).

2. Processus d'indemnisation

- Saisie de la CIVI :
 - Par simple requête (formulaire en ligne sur le site du ministère de la Justice, 4 pages).
 - Pas besoin d'avocat.
- Critères :
 - Pour les Français à l'étranger (hors Europe) : la CIVI est compétence si la victime blessée à l'étranger démontre qu'une infraction a été commise (décision d'un tribunal local)
 - En Europe : ce sont des règles différentes, notamment pour les accidents de circulation
- Expertise :
 - Collaboration avec des médecins spécialisés en traumatologie et réparation corporelle et experts inscrits sur une liste
 - Évaluation des préjudices physiques et psychiques.

3. Rôle du Fonds de garantie

- Financement :
 - Établissement public administratif, financé par un prélèvement de ~6,20€ sur chaque contrat d'assurance (budget annuel : 750 millions d'euros).
- Propositions d'indemnisation :
 - Le Fonds propose une somme, mais les victimes peuvent contester devant la CIVI si elles estiment l'indemnisation insuffisante.
 - Débats possibles sur la qualité de victime (ex. : témoins d'actes de terrorisme).
- Relations avec la CIVI :
 - Collaboration étroite et hebdomadaire.

4. Enjeux pour les Français de l'étranger

- Difficultés spécifiques :
 - Barrières linguistiques et culturelles.
 - Complexité des démarches administratives dans un pays étranger.
- Solutions proposées :
 - Guide pratique : « Guide des victimes françaises à L'étranger » (3e édition). Élaboré avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, destiné aux victimes et aux professionnels, notamment les élus et personnels d'ambassades et de consulats.
 - Service public d'aide aux victimes : Projet de guichet unique, qui pourra être expérimenté dans un consulat, pour centraliser l'accompagnement (indemnisation, soutien psychologique, accès au droit).
 - Formation des acteurs : Sensibilisation des psychologues, médecins, et élus aux spécificités des victimes (psycho-traumatisme, violences intrafamiliales).

5. Perspectives et améliorations

- Amélioration de la communication :
 - Courriers et site internet du Fonds de garantie revus pour plus de clarté.
 - Capsules vidéo explicatives sur les procédures.
- Création de comités locaux :
 - Proposition de créer des comités locaux des victimes au sein des Conseils consulaires, sur le modèle des comités locaux d'aide aux victimes en France.
- Accompagnement global :
 - Approche interministérielle pour un accompagnement à court, moyen et long terme (indemnisation, suivi psychologique, reconnaissance).
 - Formation des experts et professionnels pour mieux comprendre les besoins des victimes.

6. Chiffres clés (2024)

- CIVI : ~1000 affaires/an (dont une vingtaine concernant des Français de l'étranger).
- Tribunal de Paris : ~2000 nouvelles affaires/an (en hausse en 2025).

7. Projets en cours

- Livret d'accueil : Pour les personnes revenant de situations traumatiques (ex. : otages), en collaboration avec l'association SOS Otage.
- Mise à jour du guide des victimes : Ajout de fiches sur les violences intrafamiliales, sexuelles, et la protection des mineurs (publication prévue pour Noël 2025).

8. Synthèse des points saillants

- Accompagnement des victimes : Accompagnement dès le début de la situation traumatique.
- Choix d'un avocat : Choix d'un avocat spécialisé en dommages corporels.
- Accessibilité : Simplification des démarches pour les victimes, notamment à l'étranger.
- Reconnaissance : Importance de la reconnaissance des victimes et de leur accompagnement global.
- Innovation : Création de nouveaux outils (guichet unique, capsules vidéo, formations).
- Collaboration : Renforcement des liens entre acteurs (CIVI, Fonds de garantie, ministères, consulats).

Situations de crise dans le monde

Auditions : Situations de crise dans le monde : échanges et retour d'expérience des CFdE et des CAFE

Rapporteur : Nadia Chayaa

Comme à l'accoutumée, la Commission de la Sécurité a procédé à l'audition des élus représentant les Français établis dans des pays en situation de crise.

Ces échanges réguliers permettent d'évaluer la mise en œuvre des dispositifs de sécurité, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et de formuler des recommandations à l'attention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Pour cette session, la Commission a entendu :

M. Franck Ferrari (Russie)

M. David Franck (Ukraine)

Mme Daphna Pozlanski-Benhamou (Israël et Territoires palestiniens)

M. Florian Bohème (Cambodge)

M. Jean-Hervé Fraslin (Madagascar)

1. Ukraine – Intervention de M. David Franck

L'élue a rappelé que les Français présents sur le territoire ont souvent dû procéder eux-mêmes à leur évacuation, faute d'un plan d'évacuation transmis par les autorités.

Malgré ses demandes répétées, aucun plan d'évacuation terrestre ni liste d'immatriculation n'a été établi pour anticiper un départ en urgence.

M. Franck a également sollicité l'organisation d'une formation aux premiers secours, restée sans réponse.

Il a souligné le retrait du premier conseiller, alors que la communication reste fonctionnelle avec le consul et les autres responsables.

Les points de ralliement ne sont pas communiqués aux élus, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays.

Le dispositif local compte 10 ilotiers pour environ 600 Français, mais les échanges sont facilités par une boucle WhatsApp entre le consul et les chefs d'îlots.

2. Russie, Intervention de M. Franck Ferrari

La communauté française en Russie compte encore environ 2 600 ressortissants, bien que la France ait officiellement recommandé le départ de tous ses citoyens.

Les structures consulaires sont considérablement réduites,

absence de consul, de consul adjoint et de comité de sécurité ;

disparition de la plupart des ilotiers (ils étaient 15 auparavant).

Dans ce contexte, la gestion des situations locales repose sur les élus et les associations.

Le lycée français continue toutefois de fonctionner, avec des enseignants résidents, assurant une certaine continuité de présence française sur place.

3. Cambodge, Intervention de M. Florian Bohème

Un conflit frontalier oppose actuellement la Thaïlande et le Cambodge, autour de zones délimitées. Historiquement, le tracé de cette frontière est issu de cartes françaises.

Les États-Unis et la Chine ont directement participé aux discussions de cessez-le-feu qui se sont tenues à Kuala Lumpur, tandis que la France a semblé rester en marge des discussions. Une déclaration du Président de la République a salué les accords de cessez-le-feu.

Les conséquences humanitaires de ce conflit sont importantes de part et d'autre de chaque frontière :

environ 200.000 déplacés internes pour chaque pays, 1.000.000 de Cambodgiens rapatriés de Thaïlande, créant des incertitudes sur l'économie cambodgienne.

Les Français ne sont pas directement touchés, le conflit se déroulant loin des zones de résidence. Moins de 10 Français sont résidents dans les zones concernées.

Les ambassades de France au Cambodge et en Thaïlande ont travaillé en étroite coordination et le MEAE a systématiquement communiqué les mêmes informations aux communautés françaises de Thaïlande et de Cambodge. C'est un exemple de bonne pratique.

Le nouveau numéro deux de l'ambassade vient d'arriver et un travail de mise à jour des outils de gestion de crise semble être en cours.

Il est à noter que des compatriotes français d'origine cambodgienne se sont engagés à titre humanitaire dans les zones de conflit. Cette situation peut créer de l'incertitude en cas de renforcement du conflit car il serait alors difficile pour l'Ambassade de France au Cambodge d'intervenir.

Les frontières terrestres demeurent toujours fermées et l'import de marchandises n'est pas possible.

4. Madagascar, Intervention de M. Jean-Hervé Fraslin

La situation à Madagascar s'est dégradée à la suite d'un mouvement de jeunes revendiquant un accès à l'électricité et à l'eau.

Les compatriotes expriment aujourd'hui des inquiétudes croissantes quant à leur sécurité.

Le système d'îlots fonctionne difficilement :

plusieurs consuls honoraires ont quitté le territoire,

3 îlotiers sur 12 sont partis et n'ont pas été remplacés,

les chefs d'îlots disposent principalement d'adresses électroniques mais ne disposent pas de numéros de téléphone, limitant l'efficacité des boucles WhatsApp.

La liste des chefs d'îlots, longtemps attendue, n'a été transmise que récemment.

M. Fraslín recommande de revoir le dispositif pour instaurer des suppléants, afin d'assurer la continuité de l'assistance en cas d'absence du chef d'îlot.

5. Israël et Territoires palestiniens, Intervention de Mme Daphna Pozlanski-Benhamou

L'élue a souligné la réactivité initiale du consulat au lendemain de l'attaque :

- Alerte diffusée via les Conseils aux voyageurs,
- SMS envoyés à l'ensemble des Français inscrits et aux chefs d'îlots,
- Ouverture immédiate du centre de crise,
- 100 agents du MEAE déployés en renfort.

Cependant, plusieurs dysfonctionnements ont été relevés :

Panne du centre d'appels, empêchant les compatriotes d'obtenir des réponses,

Manque de communication,

Difficultés d'accès aux informations.

Sur 250.000 Français présents dans la zone, 75.000 sont inscrits au registre.

Les cas médicaux graves ont été évacués par avion.

Les ressortissants sur place ont bénéficié d'une aide d'urgence (financière, médicale, psychologique et en logement).

Les groupes WhatsApp créés par l'élue se sont avérés très utiles pour la circulation rapide de l'information.

Conclusion et recommandations

Les auditions ont mis en lumière plusieurs points communs :

- une communication inégale entre les consulats et les élus ;
- la fragilité du dispositif d'îlots, souvent sous-dimensionné ou mal actualisé ;
- le besoin de formation et de coordination pour les élus et chefs d'îlots ;
- l'importance des outils numériques (WhatsApp, listes d'immatriculation, alertes SMS) pour maintenir le lien avec les Français de l'étranger.

La Commission de la Sécurité recommande :

1. La mise à jour systématique des listes d'îlots et la désignation de suppléants ;
2. La diffusion aux élus des plans d'évacuation et points de ralliement ;

3. L'organisation de formations de premiers secours et de gestion de crise pour les élus et les chefs d'îlots ;
4. Le renforcement de la communication entre postes consulaires et représentants élus ;
5. Le maintien des dispositifs d'urgence dans les zones où la présence française reste significative malgré le contexte de crise.



Auditions : Situations de crise dans le monde : échanges avec le Directeur du Centre de Crise et de Soutien (CdCS)

Rapporteur : Cécile Lavergne

Le **Centre de Crise et de Soutien (CdCS)** est la structure du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) créé en 2008 pour professionnaliser la réponse aux besoins des Français lors des crises à l'étranger.

Le **CdCS** assure la sécurité des exilés français à l'étranger et l'humanitaire d'urgence, en opérant 24h/24 et 7j/7 pour garantir une continuité des missions du ministère des Affaires étrangères. Il se compose de trois centres principaux : **le Centre de Situation, le Centre des Opérations d'Urgence, et le Centre de Stabilisation Humanitaire.**

Le Directeur du Centre nous a exposé les principales missions de l'institution et a présenté les actualisations et chiffres clés des six derniers mois.

Il a notamment insisté sur l'importance et la qualité de deux instruments publics majeurs : les Conseils aux voyageurs et le fil d'Ariane, qui constituent des outils d'information et de prévention parmi les plus complets au monde.

Les Conseils aux voyageurs, actualisés plusieurs centaines de fois par an, offrent une couverture globale sur 193 pays, associant des analyses rédactionnelles précises des risques et des situations locales, ainsi que des cartes interactives. Ces dernières, bien qu'extrêmement utiles, doivent être maniées avec prudence compte tenu de leur forte visibilité médiatique et de leurs possibles effets de perception. Il a également souligné que les critères appliqués relèvent exclusivement de considérations sécuritaires, excluant toute interférence politique dans l'appréciation, la qualification et la diffusion publique des situations de sécurité. Le Directeur a également précisé que le site Conseils aux Voyageurs enregistre près de 22 millions de pages consultées chaque année, représentant à lui seul près de la moitié du trafic total du site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce chiffre témoigne de la forte visibilité et de la confiance du public envers cet outil, devenu une référence en matière d'information et de prévention pour les Français voyageant ou résidant à l'étranger.

Le Directeur du Centre de Crise et de Soutien a également souligné le rôle croissant du Centre dans l'appui aux entreprises françaises à l'étranger. Celles-ci sollicitent de plus en plus fréquemment le CdCS, y compris parmi les plus grandes d'entre elles, bien qu'elles disposent déjà de services internes de sûreté et d'analyses de risques.

Le Centre organise régulièrement des sessions d'information thématiques par pays, ainsi que des exercices de simulation de crise réunissant plusieurs entreprises au sein même de la salle de gestion du Centre de Crise. Ces initiatives permettent aux acteurs économiques de mieux appréhender les dispositifs de réponse et de coordination en cas de crise.

Cette présentation a permis un échange constructif sur la gestion des crises récentes évoquées par les collègues élus auditionnés et a permis de **mettre en lumière plusieurs éléments essentiels** du dispositif français de sécurité et de protection des ressortissants à l'étranger.

Le Directeur du Centre de Crise et de Soutien a ainsi rappelé l'importance du dispositif « **Fil d'Ariane** », qui permet aux Français de l'étranger ou de passage à l'étranger de **recevoir en temps réel des alertes de sécurité par SMS**, sur la base des informations enregistrées lors de leur inscription sur le site dédié.

Ce mécanisme constitue un **outil essentiel d'alerte et de prévention**, notamment pour les personnes se trouvant dans des **zones instables** ou susceptibles d'être touchées par des événements **imprévus tels que des catastrophes naturelles**. Dans certaines situations, la réactivité du système peut s'avérer **vitale**, chaque minute pouvant être déterminante pour la sécurité des ressortissants.

Le Directeur a toutefois relevé que, **malgré son efficacité et sa pertinence**, le dispositif reste **insuffisamment utilisé** par les Français à l'étranger.

Certains usagers rencontrent encore **des difficultés techniques et d'accessibilité**, liées notamment à l'**identification numérique** exigée pour valider l'enregistrement sur le Fil d'Ariane. Ce système est encore en cours d'adaptation.

Il existe également une certaine réticence à l'utiliser, outre les difficultés techniques, qui pourrait s'expliquer, selon lui, par une **préoccupation persistante concernant la protection des données personnelles**, certains compatriotes craignant une utilisation croisée des fichiers consulaires et fiscaux — une pratique pourtant **strictement interdite par la loi**. Par ailleurs, il a observé que **les inscriptions augmentent systématiquement à la suite**

d'événements graves : « plus un pays est exposé au risque, plus les Français s'y inscrivent ».

Le Directeur a rappelé que le CdCS est le seul service du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères certifié ISO 9001, soumis à des audits réguliers de l'AFNOR, garantissant la rigueur, la fiabilité et la transparence des procédures.

Le Directeur du Centre de Crise et de Soutien (CdCS) est revenu sur l'importance stratégique des moyens de communication dans la gestion des situations d'urgence. Il a rappelé que la capacité de communication constitue une condition essentielle au bon fonctionnement des cellules de crise, depuis la phase de préparation jusqu'à la réponse opérationnelle.

Le CdCS dispose à cet effet d'un dispositif complet de communication de crise, comprenant des radios, téléphones satellitaires (Iridium), antennes de transmission, abonnements Starlink, et autres équipements spécialisés. Ces matériels sont régulièrement testés et vérifiés sur le terrain par une équipe dédiée, en coordination avec les autorités locales, certains États n'autorisant pas le déploiement de réseaux parallèles.

Le Directeur a souligné que l'entretien et la maîtrise de ces moyens techniques sont déterminants : il arrive encore que certaines représentations diplomatiques ne sachent pas localiser ou activer immédiatement leur matériel satellitaire, ce qui compromet gravement la réactivité du dispositif.

Lors du tremblement de terre survenu au Maroc en 2023, le CdCS a dû faire face à un afflux massif d'appels — plusieurs milliers dans les premières heures — saturant à la fois les lignes locales et celles du siège à Paris. Grâce à la coopération avec la Croix-Rouge française, une cellule de réponse téléphonique d'urgence a pu être mise en place, mobilisant jusqu'à 30 équivalents temps plein par rotation de huit heures, soit plusieurs centaines de personnes sur 24 heures.

Malgré ces capacités, la saturation reste un risque majeur : au-delà de cinq minutes d'attente, les appelants raccrochent et rappellent, créant un effet d'engorgement en cascade. L'expérience a montré que la gestion optimale repose sur une coordination fluide entre les équipes locales et celles de Paris, capables de se relayer selon la charge.

Le Directeur a également insisté sur la nécessité d'un retour d'expérience systématique après chaque crise, comportant un débriefing à chaud et un bilan à froid, afin d'identifier les marges de progression. Il a rappelé que, malgré la solidité des équipes et des procédures, aucune gestion de crise n'est exempte d'imperfections, les contextes étant souvent complexes, instables et émotionnellement lourds.

Enfin, il a souligné l'importance de la responsabilité individuelle des ressortissants : dans certaines situations, notamment lorsque les services de secours locaux sont dépassés, la prudence, l'anticipation et l'inscription sur les dispositifs de sécurité (tels que *Fil d'Ariane*) demeurent les meilleurs moyens de prévention.

Il a souligné les efforts continus de formation et de renforcement des capacités menés auprès des personnels du ministère et des réseaux diplomatiques : chaque année, des centaines, voire des milliers d'agents sont formés, soit à distance, soit en présentiel, avec une attention particulière pour les officiers de sécurité et les primo-partants. Des exercices de crise obligatoires sont organisés chaque année dans les postes, parfois à grande échelle et en collaboration avec des partenaires spécialisés tels que le BRGM pour les risques sismiques ou l'Institut Pasteur pour les risques épidémiques et pandémiques.

Le Directeur a insisté sur la nécessité de développer de nouvelles compétences techniques face à la multiplication et à la diversification des risques : événements climatiques extrêmes (incendies, inondations, séismes), risques nucléaires ou sanitaires. Le CdCS collabore désormais étroitement avec des instituts de recherche français spécialisés (CNRS,

BRGM, IRSN, Institut Pasteur) afin d'adapter les réponses et d'anticiper les menaces émergentes.

Il a souligné que la totalité des postes diplomatiques et consulaires est aujourd'hui exposée à des risques, y compris dans des pays auparavant considérés comme stables. Cette évolution exige une anticipation renforcée et une actualisation constante des plans de sécurité, qui doivent rester évolutifs pour éviter toute illusion de sécurité statique. Les plans sont régulièrement révisés sur la base d'exercices de terrain, notamment en matière de points de rassemblement et d'évacuation, afin de garantir leur pertinence opérationnelle.

Le Directeur a également mis en évidence un phénomène d'anxiété croissante parmi les ressortissants français à l'étranger, liée à la multiplication des crises et à la perception accrue du risque. Il a rappelé que la perception du risque diffère de son évaluation objective, et que la mission du CdCS consiste à dimensionner les dispositifs de sécurité en fonction du risque réel, non du niveau d'anxiété collective.

Enfin, il a réaffirmé que **les plans de sécurité et les dispositifs d'ilotage** doivent être adaptés aux contextes locaux, avec des tailles d'îlots et des structures de coordination proportionnées à la configuration du pays et à la capacité de gestion en cas de crise.

Conclusion

Face à un monde marqué par l'instabilité et les crises récurrentes, le **Centre de Crise et de Soutien** demeure un pilier essentiel de la **protection des Français à l'étranger**. Son action repose sur une vigilance constante, une coopération renforcée avec les institutions publiques et privées, ainsi qu'une capacité d'adaptation permanente aux nouvelles menaces.



43^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

13 au 17 octobre 2025

RESOLUTION COMMISSION/N°01/10.2025

Objet : Demande de retour d'expérience post-crise au sein des comités de sécurité

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU

- la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et, plus particulièrement, le second alinéa de son article 3 qui donne compétence aux conseils consulaires en matière de sécurité,
- le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires

CONSIDÉRANT

- les travaux de la Commission de la Sécurité et des Risques sanitaires de l'Assemblée, dont les échanges avec les Conseillers des Français de l'Étranger qui ont vécu une crise, ainsi que les échanges réguliers avec le Centre de crise et de soutien (CdCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- la fréquence accrue des crises sanitaires, sécuritaires, climatiques ou politiques ayant nécessité l'activation des plans de sécurité dans de nombreux pays,
- Considérant la nécessité d'un apprentissage collectif et d'une amélioration continue des dispositifs, à travers des retours d'expérience partagés et structurés,
- Considérant que les élus des Français de l'étranger jouent un rôle clé de relais d'information, de coordination et de soutien auprès des communautés françaises lors des crises, et qu'ils doivent disposer d'un retour d'information clair et systématique après chaque activation du dispositif de sécurité,

DEMANDE

-Que chaque poste diplomatique ou consulaire organise systématiquement un retour d'expérience (RETEX) à la suite de toute crise ou activation du plan de sécurité, associant les membres du Comité de sécurité et, le cas échéant, les chefs d'îlot et élus des Français de l'étranger.

-Que ces retours d'expérience soient consignés dans un rapport synthétique transmis au CdCS et à la DFAE, afin d'en tirer des enseignements pour l'amélioration des dispositifs futurs.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		

Audition commune

de la Commission de Sécurité et Risques Sanitaires

de la Commission des Affaires Sociales CASEAC

de la Commission des Lois, des règlements et des affaires consulaires

Rapporteurs :

Sandrine HULOT, Conseillère des Français de l'Étranger, Etats-Unis d'Amérique

Baudouin DE MARCELLUS, Conseiller des Français de l'Étranger, Péninsule Ibérique

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Violences sexuelles dans le milieu scolaire et violences intra-familiales



Ont été auditionnés en visioconférence :

Monsieur Laurent BOYET, Président-Fondateur de l'association « Les Papillons », Capitaine de police et ancien membre de la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)

Et

Madame Isabelle FILLIOZAT, Psychothérapeute spécialisée en parentalité, auteure d'ouvrages pour les enfants de 7 ans et plus, notamment sur le harcèlement, sur le consentement et les violences sexuelles.

I. L'association « Les Papillons » :
<https://www.associationlespapillons.org>

Monsieur Boyet a créé cette association en 2019 en utilisant son expérience personnelle de victimes de violences sexuelles de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 9 ans dans le cadre de la cellule familiale. Après 30 ans de silence, il a pu libérer sa parole et a décidé de partager son expérience par la publication d'un livre *Tous les frères font comme ça*, Hugo Document, 2017, et par la création d'une association à but non lucratif, l'association « Les Papillons ».



Elle a pour **mission** de lutter contre les formes de maltraitances faites aux enfants en leur offrant la possibilité de libérer leur parole le plus tôt possible sur toutes les formes de violence dont ils sont victimes.

Elle propose :

- des **Dispositifs des Boîtes aux lettres Papillons®**



SI TU NE PEUX PAS LE DIRE, ÉCRIS-LE
WWW.ASSOCIATIONLESPAPILLONS.ORG

LES VIOLENCES PHYSIQUES, ET/OU MORALES

LES VIOLENCES SEXUELLES

LE CYBERHARCÈLEMENT, LE HARCELEMENT ET/OU LE RACKET

La Boîte aux lettres Papillons n'est pas un jeu !!!

Association les Papillons

Boîte aux lettres Papillons

Ramassage du courrier

1 J'IDENTIFIE LES DIFFÉRENTS TYPES DE MALTRAITANCES

Je reconnais les maltraitances dont **JE SUIS VICTIME**, grâce à la vidéo de sensibilisation, en scannant le QR CODE du flyer, mais je ne sais pas à qui et comment en parler.

JE PEUX ÉCRIRE À LA BOÎTE AUX LETTRES PAPILLONS.

J'ÉCRIS MON PAPILLON

J'écris mon courrier à la Boîte aux lettres Papillons.

3 JE RE

L'association m'apporte la situation

AVEC LES BOÎTES AUX LETTRES PAPILLONS®

L'association Les Papillons entend lutter contre toutes les formes de maltraitances. Nous vous offrons un outil innovant et unique en France de libération de la parole par l'écrit.

Mon courrier Papillon

Identifie les différents types de maltraitances dont tu es victime en scannant le QR code. Tu auras besoin de ce flyer à l'Espace Dédicé.

Et La maison papillon :



- Un accompagnement psychologique en présentiel ou en téléconsultation,
- Des consultations individuelles,
- Des groupes de parole pour les victimes et leurs proches tous les Lundis,
- Un accompagnement juridique,
- Des formations,
- Des ateliers de prévention (en groupe de 4 élèves) avec les psychologues de l'association et en présentiel.

Ces ateliers de prévention et de sensibilisation s'adressent aux enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 10 ans. Il s'agit de leur expliquer ce **qu'est le consentement et ce que sont toutes les formes de violences.**

Dispositif des boîtes aux lettres papillons :

L'association signe des conventions avec les municipalités pour que les boîtes aux lettres soient installées dans les écoles primaires qui appartiennent aux mairies. Ces municipalités désignent une personne qui va aller expliquer le dispositif aux enfants, lors de la pause méridienne ou dans le temps périscolaire. Au préalable, cette personne aura suivi une formation délivrée par l'association non seulement pour expliquer le dispositif aux enfants mais aussi pour détecter des signes de maltraitance et recueillir la parole des victimes.

Par ailleurs, les municipalités qui signent une convention avec l'association Les Papillons doivent identifier des personnes de confiance, qui passent prélever le courrier dans ces boîtes aux lettres au moins 2 fois par semaine voire dès qu'il y a un courrier.

Dans 95% des cas, ce sont des policiers municipaux ou des gardes champêtres.

Une fois le courrier prélevé par la personne désignée par la mairie, celle-ci le prend en photo ou le scanne et le dépose sur un formulaire. Dès qu'il est déposé sur ce formulaire, le mot devient crypté et les seules personnes qui ont les clés de déchiffrement de ce mot sont des nos psychologues de l'association. Elles procèdent à l'analyse et au traitement de tous les mots et dessins qui sont déposés chaque jour dans ces boîtes aux lettres papillons.

S'il s'agit d'informations préoccupantes, elles peuvent procéder à des signalements au procureurs de la république. Pour les mots les moins graves, elles envoient un message de préconisation à la personne référente sur place-dans l'école afin que cette personne puisse être en capacité de recevoir l'enfant. Pendant quelques minutes et avec des clés qui ont été fournies par le psychologue, elle échange avec l'enfant pour qu'il sache que tous les mots qu'il aura déposés dans la boîte aux lettres seront traités et qu'il aura une réponse.

L'association « les papillons » en chiffres :

- **8 salariés dont 4 psychologues**
- **500 bénévoles**
- **600 boîtes aux lettres déployées dans des écoles publiques et privées, et aussi dans des complexes sportifs.**
- **71000 enfants essentiellement de 8, 7 et 6 ans** ont laissé des mots dans les boîtes aux lettres « Papillons »

L'association les papillons à l'étranger :

À la suite du succès d'une expérimentation dans une école de Munich sur 6 mois, l'association a signé une convention avec la plus grosse fédération d'associations de protection de l'enfance en **Allemagne** afin que soit installées les boîtes aux lettres Papillons dans 10 établissements scolaires à Munich. Cette association dispose également de psychologues et de connections avec des acteurs, des services locaux et autorités compétentes pour traiter des cas les situations préoccupantes et ces cas plus graves.

Par ailleurs, l'association est en contact avec une clinique de **Montréal, Canada** qui avec leurs infirmières et psychologues pourraient être en relation avec 5-6 écoles.

Projet de plateforme numérique :

Cet espace permettrait à toute victime de retrouver tout ce qui les concerne dans un système centralisé du même type que celui de « Mon parcours santé », « Mon parcours psy », qui s'appellerait « Mon parcours Victime », avec sa procédure pénale numérique mais aussi une mise en lien avec d'autres services d'aide aux victimes, pas seulement judiciaires (soutien psychologiques, services sociaux).

II. Prévention des violences faites aux enfants /Éducation à la vie affective

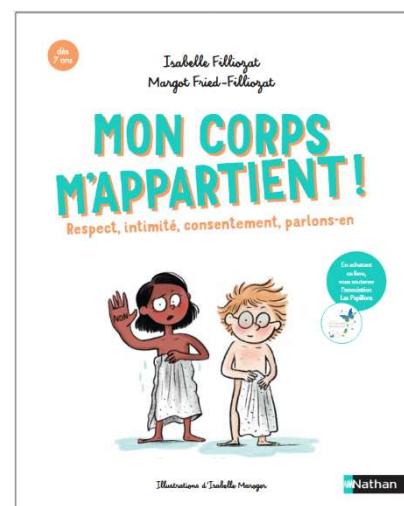
Madame Filliozat est une psychothérapeute spécialisée en intelligence émotionnelle engagée dans les luttes contre toutes les violences et orientée vers la prévention des violences faites aux enfants.

Elle nous a rappelé les chiffres :

- 160 000 enfants par an sont victimes de violences sexuelles (soit 3 par classe) selon le rapport de la CIVISE publié le 17 novembre 2023 ; Tract Gallimard N°54 du Juge Edouard Durand, 160 000 enfants Violences Sexuelles et Déni Social, Janvier 2024.
- 2/3 des personnes ont subi au moins une violence, au moins un événement traumatisant dans leur enfance.

Madame Filliozat nous a présenté un de ses ouvrages pour les enfants de 7 ans : **Mon corps m'appartient**, éditions Nathan, 2022 dont le but est d'informer les enfants des 7 ans sur :

- La connaissance de soi et de son système de sécurité
- Le respect de soi et des autres
- L'intimité
- Le consentement
- Les différents types de violences, agression sexuelles viols et inceste
- Et les moyens de demander de l'aide.



Il existe un guide associé à cet ouvrage réservé aux professionnels de l'éducation pour accompagner les élèves dans la lecture de cette bande dessinée et la discussion autour des violences. Il est fourni gratuitement.

Elle est auteure de nombreux autres ouvrages qui s'adresse à différentes tranches d'âges (enfants-adolescents) dont un sur le harcèlement <https://www.filliozat.net/bibliographie-enfant-ado/> et d'autres sur la parentalité.

Prévention et Prise en Charge du Harcèlement et des Violences Sexuelles dans les Établissements du Réseau AEFE



Intervenants :

- **Loïc Bourdin**, Conseiller technique Établissements et vie scolaire.
- **Rodolphe Échard**, IA-IPR Établissements et vie scolaire, référent DEOF laïcité et Climat scolaire
- **Vanessa Leglise**, Conseillère aux relations institutionnelles, référente égalité

Contexte et Enjeux

Les Priorités Éducatives

- Le climat scolaire et le bien-être des élèves et des personnels sont des priorités de la politique éducative du MENJ et de l'AEFE.
- L'homologation des établissements dépend désormais de ces critères.
- Les enquêtes nationales et internationales soulignent un mal-être relatif des élèves français, notamment après la crise sanitaire.



Une attention pour le climat scolaire, le bien-être des élèves et des personnels

Le climat scolaire, le bien-être des élèves des personnels ○ priorité de politique éducative (MENJ) ○ consultations EFE menées par le MEAE au printemps 2023 ○ Les critères de l'homologation Climat scolaire propice aux apprentissages Bien-être physique et psychique	Les enquêtes nationales et les comparaisons internationales montrent une prégnance relative du mal-être des élèves français. Pour le réseau de l'EFE, un enjeu d'attractivité. L'école française reconnue, plébiscitée sur les champs de l'éducation au jugement, à l'esprit critique, à l'autonomie et à l'émancipation	Dans le réseau de l'EFE • Des situations de harcèlement et les violences en milieu scolaire • La pression scolaire, la recherche de l'excellence à tout prix, les cours particuliers • La santé mentale des élèves ... après la crise sanitaire
---	--	--

2

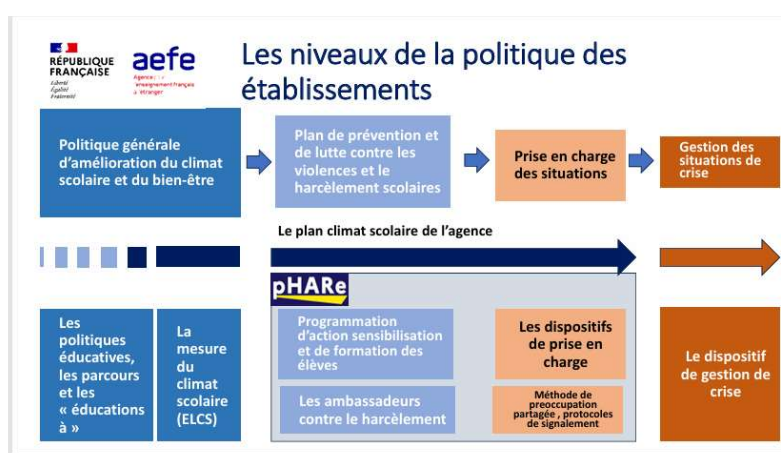
Spécificités du Réseau AEFE

- Le réseau doit concilier attractivité, excellence académique et bien-être.
- La pression scolaire et la recherche de l'excellence sont des défis majeurs.
- La santé mentale des élèves est une préoccupation croissante.

Politique Générale d'Amélioration du Climat Scolaire et du Bien-être

Niveaux d'Intervention

- **Plan de prévention et de lutte** contre les violences et le harcèlement.
- **Prise en charge** des situations identifiées.
- **Gestion** des situations de crise.



Dispositifs Clés

- **Plan Climat Scolaire de l'Agence** : Déploiement du programme pHARe (Prévention du Harcèlement À l'École).
- **Politiques éducatives** : Parcours et « éducations à » (compétences psychosociales, éducation à la vie affective et relationnelle, etc.).
- **Mesure du climat scolaire** : Enquêtes locales (ELCS).
- **Sensibilisation et formation** des élèves, personnels et parents.
- **Ambassadeurs contre le harcèlement** et équipes ressources MMP (Méthode de Préoccupation Partagée).

Dispositifs de Prise en Charge des Situations de Violence

Protocoles Spécifiques

- **Harcèlement** : Repérage des signaux faibles, sensibilisation, prise en charge par des équipes formées.

- **Violences à caractère sexuel (VSS) :**

- **Cas 1 :** Violence sexuelle commise dans l'enceinte de l'établissement.
- **Cas 2 :** Parole d'enfant sur des violences subies en dehors de l'école.
- **Cas 3 :** Observation d'un comportement inquiétant chez un élève.
- **Procédure :** Information de la direction, signalement judiciaire ou aux services sociaux, prise en charge des victimes, activation de la cellule de crise.

Outils de Signalement

- **Fiche de remontée d'incident** pour informer la direction et la cellule de veille.
- **Signalement AEFE (RISP) :** Recueil des Informations et Situations Préoccupantes, accessible via l'intranet Orion.



Focus sur les Compétences Psychosociales (CPS)

Définition

Les CPS sont un ensemble de capacités (cognitives, émotionnelles, sociales) qui favorisent le bien-être, l'autonomie et les interactions constructives.

Déploiement

- **Référentiel :** Publié en 2023, mis à jour en 2025.
- **Formation :** Séminaires de formateurs, ressources mutualisées sur Orion, parcours Magistère.
- **Objectif :** Développer les compétences des élèves et des personnels pour prévenir les violences et améliorer le climat scolaire.

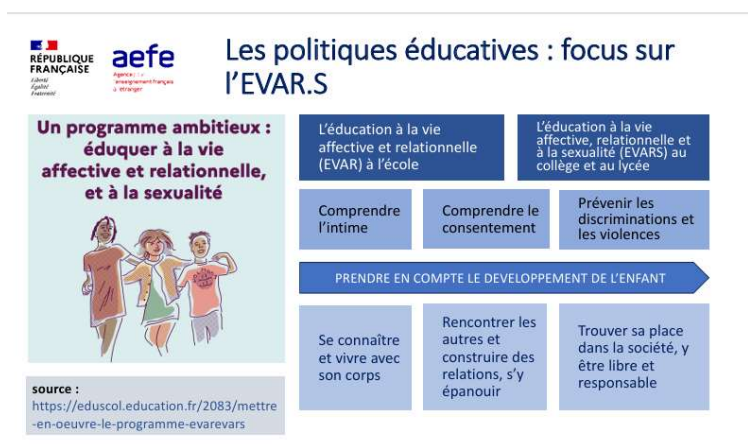
Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et à la Sexualité (EVARS)

Objectifs

- Comprendre l'intime et le consentement.
- Prévenir les discriminations et les violences.

Programme

- **École** : Éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR).
- **Collège/Lycée** : Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS).
- **Déploiement** : Depuis la rentrée 2025, avec des ressources et des formations dédiées.



Politique de Formation de l'Agence

Programmes Structurants

- **pHARe** : Depuis 2022, formation de formateurs, espace collaboratif Orion, accompagnement des établissements.
- **CPS et EVARS** : Déploiement à partir de la rentrée 2025, avec des équipes pluridisciplinaires et des ressources mutualisées.



Données et Perspectives

- **pHARe** : 410 personnes formées en 2023-2024, 591 en 2024-2025, dans 193 établissements.
- **Prix « Non au Harcèlement » (NAH)** : 44 projets en 2022-2023, 67 en 2023-2024, 135 en 2024-2025.
- **Enquêtes Locales (ELCS)** : 25 établissements et 60 unités éducatives en 2024, 18 écoles, 17 collèges et 13 lycées en 2024-2025.

Perspectives pour 2025-2026

- **Adaptation des questionnaires** : Santé mentale, pression scolaire, qualité de vie au travail (QCVT).
- **Traitement enrichi des données** : Verbatims, références nationales et AEFE.
- **Labellisation** des établissements engagés dans le programme pHARe.

Données et perspectives sur les ELCS et pHARe	
ELCS	pHARe FORMATIONS
ELÈVES PARENTS PERSONNELS	En zone ou en établissement Equipes de coordination et équipes ressources MPP
Prix NAH	En 2023-2024, 410 personnes ont été formées dans 8 zones, 53 pays et 109 établissements. En 2024-2025, 591 personnes ont été formées dans 13 zones, 92 pays et 193 établissements. 57 établissements ont d'un accompagnement étroit sur le programme pHARe.
Actualités pour 2025-2026	Adaptation et élargissement des questionnaires Traitement enrichi des données pour les établissements (verbatim) Données de référence : réf. nationales (enquêtes DEPP) + réf. AEFE
	Accès au portail pHARe via Arena Labélisation niv. 1, 2 et 3
	Adaptation des questionnaires (un ou deux groupes de travail) : Santé mentale & pression scolaire QCVT

Conclusion

L'AEFE met en œuvre une politique ambitieuse pour prévenir le harcèlement et les violences sexuelles, améliorer le climat scolaire et promouvoir le bien-être des élèves et des personnels. Les dispositifs s'appuient sur la formation, la sensibilisation, des outils de signalement et une évaluation régulière.



43^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
13 au 17 octobre 2025

RESOLUTION COMMISSION DE SECURITE ET RQUES SANITAIRES SECU/N°02/10.2025

Objet : Prévention du harcèlement et des violences sexuelles envers les élèves dans les établissements du réseau AEFE.

VU

- L'article L312-16 du code de l'éducation

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043982349 qui indique que « l'information et l'éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées a raison d'au moins trois séances par an et par groupe d'âge homogène »,

- l'arrêté du 3 Février 2025 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051132259> fixant le nouveau programme d'éducation à la sexualité, à la vie affective, relationnelle et sexuelles (EVARS) applicable dès la rentrée scolaire de 2025

CONSIDÉRANT QUE

- Le bien-être de l'élève dans les établissements scolaires du réseau AEFE est une priorité de la part de l'agence,
- Des exigences en matière de bien-être des élèves et du harcèlement sont introduites dans les critères d'homologation,
- Le déploiement du programme pHARe est obligatoire dans l'ensemble des établissements scolaires en France depuis la rentrée 2023,

DEMANDE

- Qu'un protocole interne pour la protection, et la prévention des abus sexuels et autres formes de violence soit fourni par les établissements scolaires du réseau afin d'obtenir l'homologation pour la première demande et le renouvellement.
- Que le contrat d'objectif et de moyen signé entre le MEAE et l'Agence pour l'enseignement Français à l'étranger inclut dans ses priorités la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

Audition sur la protection des droits des personnes des mineurs et de la famille

Audition commune :

- Commission de sécurité et des risques sanitaires
- Commission des affaires sociales et du monde combattant, de l'emploi et de la formation
- Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires



Les personnes auditionnées sont :

Madame Ilde Gorguet, sous directrice à la sous-direction de la protection des droits des personnes,

et **Monsieur Philippe Régis**, Chef de bureau, bureau de la protection des mineurs et de la famille

Le service de la protection précise que les risques de violence sont en augmentation du fait de l'augmentation des mouvements des personnes à l'étranger. Elle note également qu'il y ait une méconnaissance des risques avant le départ.

Au 31 décembre 2024, le service a recensé 954 cas traités dont :

- 344 cas de déplacements illicites d'enfants,
- 157 cas de problème de droits de visite
- 268 cas de mineurs en danger.

Le Service est encadré juridiquement par de nombreuses conventions la convention de Vienne de 1963, convention de La Haye de 1980, ainsi que d'accords bilatéraux avec certains pays, et aussi les droits de l'enfant de 1989, spécialement l'article 19 et 34.

Concernant la protection consulaire des enfants :

Le consulat peut demander une visite du consulat afin d'assurer l'état de santé de l'enfant. Le parent peut accepter ou refuser. Il peut même accepter la visite mais refuser la transmission d'information à l'autre conjoint.

Dans le cas d'enfants en danger, il est important de faire un signalement aux autorités locales et de saisir également le procureur de Paris. Le tribunal de Paris a la compétence pour suivre en justice des personnes pour des faits commis à l'étranger.

Il est important de rappeler que la protection des mineurs dépend exclusivement des autorités locales, mais que les services consulaires peuvent être là pour aider, et conseiller.

Des ressources sont mises à disposition :

- Formation particulière pour tous les agents consulaires qui partent en poste à l'étranger avec une formation particulière à l'accueil des victimes
- Mise à disposition de fiche réflexe
- Et guide de la DIAV (Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes) avec l'intégration de 3 nouvelles fiches sur les mineurs.

Lors de signalement le consulat, recueille et vérifie les informations avec l'enfant, les parents ainsi que les services sociaux locaux.

Si la situation est jugée préoccupante, l'alerte est donnée alors aux autorités compétentes.

L'objectif prioritaire sera alors de rétablir un cadre sécurisant et une protection pérenne pour l'enfant.

Accompagnement des violences, faites aux femmes et des violences intra familiales

Audition commune :

- **Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires**
- **Commission de sécurité et des risques sanitaires**

Personnes auditionnées :

- **Elise Léger**, association French Assist, Australie
- **Chloe Vialard**, Centre Singapour France
- **Caroline Gandré - Zimmermann** et **Julia Potosniak** de l'association Ratatouille

Le constat de Chloé Viard est surtout de mettre en place des dispositions d'accès aux droits aux victimes françaises de Singapour, où il y a 12 500 ressortissants français.

Les problèmes que rencontrent les victimes sont :

- Problème linguistique
- Problème de savoir quel droit applicable
- Problème de dépendance financière vis-à-vis du conjoint.

Son objectif est d'orienter et conseiller les victimes via des « cliniques juridique », qui proposent d'accompagner par le biais de réunion, d'astreinte téléphonique avec un avocat singapourien et l'appui de psychologue et de médecin référent de l'ambassade, mais également avec le soutien psychosocial d'associations de Singapour.

Il n'y a pas de profil sociaux, spécifiques des victimes, elles peuvent de classe sociale.

L'association est référencée sur le site de l'ambassade sous l'onglet « services aux citoyens ».

• L'association Ratatouille

Il s'agit d'une association de droit français, qui compte sur l'appui d'un étudiant au niveau juridique ainsi que d'un gendarme à la retraite.

L'association est essentiellement présente en l'Allemagne à Berlin et Francfort, ainsi qu'en Tchéquie à Prague.

Elle a été créée à la suite du constat dans les groupes WhatsApp et les conversations d'un besoin de ce genre de services d'aides aux victimes.

Les victimes sont essentiellement des femmes, victimes de violences de leurs conjoints avec quelques cas de d'homme pour des problèmes liés à des retraits d'enfants et de droit de garde. Le principal problème des victimes, et comment se défendre dans une juridiction étrangère.

Les victimes sont souvent totalement démunies. Elles vivent un traumatisme social et professionnel. Problème de Langues. Elles ont suivi le conjoint à l'étranger, elles ne parlent pas forcément la langue du pays. Elles ont arrêté leur travail pour suivre leur conjoint.

Le schéma classique des victimes à l'étranger, c'est je suis victime. Si je porte plainte, je vais me retrouver seule à l'étranger. Mon conjoint peut me retirer mon visa, je devrais partir et dans ce cas je ne pourrai pas prendre mes enfants.

Elles sont donc démunies face à ses problèmes.

Association French Assist, Elise Léger en Australie.

C'est une association qui vient en aide aux victimes de violences intra familiales, mais également aux étudiants présents sur le territoire australien

L'association agit sur 3 pôles différents :

- Visite de victimes dans les hôpitaux
- Visite de prisonniers
- Affaire familiale avec un psychologue, une thérapeute et une avocate qui propose 3 visites en pro-bono pour les victimes.

Pour Chloé Vialard, les questions récurrentes des victimes sont est-ce que ce que je subis est de la violence ? Suis-je une victime ? Quels sont mes droits ?

Bien souvent à l'étranger, les législations sont différentes en particulier pour les étrangers. Par exemple, à Singapour, l'aide juridique n'est accessible qu'aux résidents permanents. L'association travail en état de collaboration avec l'ambassade, les agents de liaison et cela permet de créer des liens plus facilement avec les autorités locales.

En Australie, l'association Francis recense environ 10 nouvelles victimes.

L'association Ratatouille recense également 10 cas de victimes en Allemagne et 22 cas signalés au Portugal.

Sur l'éventualité de créer un réseau mondial, puis ça peut être une bonne idée pour créer des synergies sur certains points, mais peut-être plus compliqué car les associations sont faces à des spécificités particulières liées à chaque pays.

L'association Ratatouille aurait l'idée de créer un observatoire des violences familiales à l'étranger.

Il est à noter que ces différentes associations ne sont pas forcément recensées sur le site des consulats. Si Centre Singapour France est recensée ainsi que French Assist Australie comme OLES, ce n'est pas le cas de l'Association Ratatouille.

Un point partager par les différentes intervenante et l'importance de faire de la prévention en amont du départ à l'étranger comme le fait l'association, Woman WLPT à Lisbonne.

Cette association précisément, constate que généralement les avocats référencés sur la liste de notoriété ne sont pas toujours fiables.

Proposition de Chloé Vialard serait de créer et de former un réseau d'avocat français et étranger à ses problématiques. Un réseau d'avocat qui pourrait être consultant par les victimes à l'étranger.

Idee d'avancer ou à mettre en place :

- La création, la formation d'un réseau d'avocat français, étranger
- Donner plus informations sur l'accès aux droits de Paris.